



**African Union**  
a United and Strong Africa

**African Strategy on Combating Illegal Exploitation and Illegal Trade in Wild  
Fauna and Flora in Africa**

**May 2015**

**Stratégie Africaine sur la lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce  
Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique**

**Mai 2015**

## Table of Contents

ACRONYMNS.....	4
ACRONYMES .....	4
EXECUTIVE SUMMARY .....	5
RESUME.....	5
PART 1 : .....	7
INTRODUCTION AND BACKGROUND .....	7
PARTIE 1: .....	7
INTRODUCTION ET CONTEXTE .....	7
<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>1.2 BACKGROUND</b> .....	9
<b>1.2 CONTEXTE</b> .....	9
1.2.1 Illegal wildlife trade in Africa .....	9
1.2.1 Commerce illicite des espèces sauvages en Afrique.....	9
<b>1.2.2 Political, security, socio-economic, and environmental implications of illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora in Africa</b> .....	14
<b>1.2.2 Implications politiques, sécuritaires, socioéconomiques et environnementales du commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique</b> .....	14
<i>Implications socioéconomiques</i> .....	16
PART II:.....	19
STRATEGIC FRAMEWORK FOR THE AFRICAN STRATEGY, 2016-2025.....	19
PARTIE II: .....	19
CADRE STRATEGIQUE DE LA STRATEGIE .....	19
AFRICAINNE, 2016-2025 .....	19
<b>2.1 Vision</b> .....	19
<b>2.1 Vision</b> .....	19
<b>2.2 Scope of the Strategy</b> .....	19
<b>2.2 Champ d’application de la Stratégie africaine</b> .....	19
<b>2.3 Overall Objective of the Strategy</b> .....	20
<b>2.4 Specific Objectives</b> .....	20
<b>2.4 Axe spécifiques</b> .....	20
<b>2.5 STRATEGIC COMPONENTS AND ACTIONS</b> .....	21

<b>2.5 AXE STRATEGIQUES ET ACTIONS</b> .....	21
<b>Component 1: Political Commitment</b> .....	21
<b>Composantes 1: Engagement politique</b> .....	21
<b>Component 2: Regional and International Cooperation</b> .....	22
<b>Composante 2: Coopération régional et international</b> .....	22
<b>Component 3: Enforcement and Compliance</b> .....	23
<b>Composante 3 : Renforcement et Conformité</b> .....	23
<b>Component 4: Training and Capacity Development</b> .....	25
<b>Composante 4 : Formation et renforcement de capacités</b> .....	25
<b>Component 5: Awareness and Advocacy</b> .....	26
<b>Composante 5: Sensibilisation et Plaidoyer</b> .....	26
<b>Component 6: Knowledge, Information and Technology</b> .....	26
<b>Composante 6: Connaissance, Information et Technologie</b> .....	26
<b>Component 7: Governance</b> .....	27
<b>Composante 7: Gouvernance</b> .....	27
<b>PART III</b> .....	28
<b>IMPLEMENTATION</b> .....	28
<b>PARTIE III</b> .....	28
<b>MISE EN ŒUVRE</b> .....	28
<b>3.1.1 African Union (AU) Assembly</b> .....	28
<b>3.1.1 Assemblée de l'Union Africaine (UA)</b> .....	28
<b>3.1.2 Member States (MS)</b> .....	29
<b>3.1.2 Etats membres</b> .....	29
<b>3.1.3 African Union Commission (AUC)</b> .....	29
<b>3.1.3 Commission de l'Union Africaine (CUA)</b> .....	29
<b>3.1.4 African Ministerial Conference on the Environment (AMCEN)</b> .....	30
<b>3.1.4 Conférence Ministérielle africaine sur l'Environnement (CMAE)</b> .....	30
Etant chargée de plaider pour la protection de l'environnement en Afrique, le rôle de la CMAE sera clé dans la mise en œuvre de la stratégie à travers sa promulgation.....	30
<b>3.1.5 Development Partners</b> .....	30
<b>3.1.5 Partenaires au Développement</b> .....	30
<b>3.1.6 Regional Economic Communities</b> .....	30
<b>3.1.6 Les Communautés Economique Régionales</b> .....	30

<b>3.1.7 Intergovernmental Organizations</b> .....	31
<b>3.1.7. Organisations Intergouvernementales</b> .....	31
<b>3.1.8 Civil Society</b> .....	32
<b>3.1.8 Société Civile</b> .....	32
<b>3.1.9 United Nations System and Global Conventions</b> .....	32
<b>3.1.9 Système des Nations Unies et Conventions Mondiales</b> .....	32
<b>3.2 FINANCING AND RESOURCE MOBILIZATION</b> .....	32
<b>3.2 FINANCEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES</b> .....	32
<b>3.3 MONITORING, EVALUATION AND REPORTING</b> .....	33
<b>3.3 SUIVI, EVALUATION ET MECANISMES DE RAPPORTAGE</b> .....	33
ANNEXES .....	34
ANNEXES .....	34
<b>Annex 1 IMPLEMENTATION MATRIX</b> .....	34
<b>Annex 2 Brazzaville Declaration</b> .....	34
<b>Annex 3 Malabo Decision EX.CL./843 (XXV)</b> .....	34
<b>Annex 1 MATRIX DE MISE EN OEUVRE</b> .....	34
<b>Annex 2 Déclaration de Brazzaville</b> .....	34
<b>Annex 3 Décision de Malabo EX.CL./843 (XXV)</b> .....	34

ACRONYMMS	ACRONYMES
<b>AFLEG</b> - Africa Forest Law Enforcement and Governance	<b>AFLEG</b> - l'Application des législations et de la gouvernance dans le domaine forestier en Afrique
<b>AMCEN</b> African Ministerial Conference on the Environment	<b>AGNU</b> - l'Assemblée Générale des Nations Unies pour l'environnement
<b>AU</b> - African Union	<b>CITES</b> - Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
<b>AUC</b> - African Union Commission	<b>CMAE</b> - Conférence Ministérielle africaine sur l'Environnement
<b>CBD</b> - Convention on Biodiversity	<b>CUA</b> - Commission de l'Union Africaine
<b>CITES</b> - Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora	<b>ICCWC</b> - Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages
<b>ETIS</b> - Elephant Trade Information System	<b>INN</b> - La pêche illicite, non déclarée et non réglementée
<b>ICCWC</b> - International Consortium on Combatting Wildlife Crime	<b>MIKE</b> - Programme de Suivi de l'Abattage illégal des éléphants (MIKE en anglais)
<b>ICP</b> - International Cooperating Partners	<b>OMD</b> - l'Organisation Mondiale des Douanes
<b>IUU</b> - Illegal, Unreported, and Unregulated	<b>OMI</b> - l'Organisation Maritime Internationale
<b>MIKE</b> - Monitoring the Illegal Killing of Elephants	<b>ONUDDC</b> - L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
<b>MS</b> - Member States	<b>PIC</b> - Partenaires de coopération internationaux
<b>RECs</b> - Regional Economic Communities	<b>PNUD</b> - Programme des Nations Unies pour le développement
<b>SYVBAC</b> - SYstème de suivi de la filière Viande de Brousse en Afrique Centrale (a Central African Bushmeat Monitoring System)	<b>PNUE</b> - Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>UNDP</b> - United Nations Development Programme	<b>SYVBAC</b> - SYstème de suivi de la filière Viande de Brousse en Afrique Centrale
<b>UNEA</b> – United Nations Environment Assembly	<b>UA</b> - L'Union africain
<b>UNEP</b> - United Nations Environment Programme	<b>UNTOC</b> - Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
<b>UNODC</b> - United Nations Office on Drugs and Crime	<b>UNCAC</b> - Convention des Nations Unies contre la corruption
<b>UNTOC</b> - United Nations Convention Against Transnational Organized Crime	
<b>WCO</b> - World Customs Organization	

## EXECUTIVE SUMMARY

The illegal trade in wild fauna and flora involves the harvesting, procurement, transport, and distribution both domestically and internationally, of animals and plants, as well as their parts and derivatives, in violation of laws and treaties. It ranges in scale from single items being traded locally to commercial containers shipped worldwide to international markets.

In many African countries, the livelihoods and socio-economic development of communities in both rural and urban areas depends heavily on the use of wild fauna and flora resources, thus the loss of African wildlife directly or indirectly affects the livelihoods of African people. Additionally, the illegal trade in Africa's natural resources deprives African States of revenues, hindering economic growth.

The African Union, concerned by the unsustainable use of African wild fauna and flora, and increase of illegal trade in wild flora and fauna in recent years – undermining sustainable development, peace, security, rule of law and good governance – adopted in June 2014, the Executive Council Decision EX.CL/Dec.832 (XXV) during its 23<sup>rd</sup> Ordinary Session held in Malabo, Equatorial Guinea.

The Decision, specifically targets the illicit trade in African wild fauna and flora and calls upon the Commission in collaboration with the relevant partners to develop an African Strategy on Combating Illegal Exploitation and Illegal Trade in Wild Flora and Fauna.

## RESUME

Le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages implique la récolte, l'approvisionnement, le transport et la distribution à l'échelle nationale et internationale, des animaux et des plantes, ainsi que leurs parties, produits et dérivés, en violation des lois et des traités en vigueur. Ils varient des simples collectes et transactions de ventes au commerce via des conteneurs commerciaux transportés dans le monde vers des marchés internationaux.

Dans de nombreux pays africains, les moyens de subsistance et le développement socio-économique des communautés dans les zones rurales et urbaines dépendent fortement de l'utilisation de la faune et de la flore sauvages. Par conséquent, la perte de la faune et de la flore africaines affecte directement et/ou indirectement les moyens de subsistance des populations. En outre, le commerce illicite des ressources naturelles de l'Afrique prive ses États des revenus, entravant ainsi la croissance économique.

L'Union africaine, demeure consciente de l'utilisation non durable de la faune et de la flore sauvages d'Afrique et également de la forte croissance du commerce illicite de faune et de flore sauvages au cours de ces dernières années, ralentissant ainsi le développement durable, la paix, la sécurité, l'État de droit et la bonne gouvernance; a adoptée en Juin 2014, la décision du Conseil Exécutif EX.CL/Dec.832 (XXV) lors de sa 23<sup>ème</sup> Session Ordinaire tenue à Malabo, en Guinée équatoriale.

Cette Décision du Conseil Exécutif vise spécifiquement le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages d'Afrique et lance un appel la Commission de l'Union africaine en collaboration

The Strategy, an outcome of the International Conference on Illegal Exploitation and Illegal Trade of Wild Flora and Fauna in Africa held in Brazzaville in the Republic of Congo, builds upon international commitments and declarations made in relation to the challenges posed by illegal wildlife trade highlights the economic, social and environmental impacts of illicit trafficking in wildlife; the a rise in security and governance concerns and the need to take action on both the supply and demand sides.

The overall **objective** of the strategy is to prevent and reduce with the view of eliminating the illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora in Africa through the domestication and implementation of an Africa wide strategic framework. It has been formulated to guide a common, coordinated response by countries in Africa to combat the illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora

The Strategy is built around the following seven core objectives: (i) Increase the level of political commitment to prevent, combat and eradicate illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora, and to recognise illegal trade in wild fauna and flora as a serious crime; (ii) Improve governance, integrity and enhance regional, inter-regional cooperation; (iii) Enhance engagement with consumer states to reduce demand, supply and transit of illegal products of wild fauna and flora; (iv) Promote the participatory approach with economic development and community livelihoods through sustainable use of wild fauna and flora; (v) Reduce, and prevent and eliminate the economic, security and stability impact of wildlife crime; (vi)

avec les partenaires concernés à élaborer une Stratégie africaine sur la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et la flore sauvages.

La présente Stratégie, un produit de la Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite de la flore et la faune sauvages en Afrique qui s'est tenue à Brazzaville en République du Congo, du 27 au 30 avril 2015, tient compte des engagements internationaux et déclarations faites pour relever les défis que pose le commerce illicite des espèces de la faune et de la flore. Elle met en évidence les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces fléaux ainsi que la croissance des préoccupations sécuritaires et de gouvernance, d'où la nécessité de prendre des mesures fermes à la fois sur l'offre et la demande de produits de la faune et de la flore de l'Afrique.

La stratégie a été élaborée pour guider les pays africains pour une réponse harmonisée pour faire face à l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages. Son **objectif** global est de prévenir, réduire en vue d'éliminer l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de flore sauvages d'Afrique, à travers son adoption et sa mise en œuvre.

Elle est articulée autour des sept objectifs clés et de sept axes stratégiques. Les objectifs clé sont les suivants: (i) augmentation du niveau d'engagement politique pour prévenir, combattre et éliminer l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages et reconnaître le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages comme une infraction d'une extrême gravité; (ii) amélioration de la gouvernance, l'intégrité et de la coopération régionale et interrégionale; (iii) renforcement de la collaboration avec les États consommateurs en vue de réduire la demande, l'approvisionnement et le transit des produits illégaux de la faune et de

Increase capacity, information, advocacy and public awareness; (vii) Increase the capacity of source and transit states in detecting illegal wild fauna and flora products including in the exit and transit points and – has seven strategic components: Political Commitment, Regional and International Cooperation, Enforcement and Compliance, Training and Capacity Development, Awareness and Advocacy, Knowledge, Information and Technology and Governance which are further summarized in a Matrix of implementation (**Annex 1**).

la flore sauvages; (iv) promotion de l'approche participative pour le développement économique et les moyens d'existence communautaires grâce à l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages; (v) réduction, prévention et élimination de l'impact négatif de ce type de criminalité sur l'économie, la sécurité et la stabilité des Etats africains ; (vi) renforcement de capacité, information, plaidoyer et sensibilisation du public; (vii) renforcement de la capacité des Etats d'origine et de transit dans la détection des produits illégaux de la faune et de la flore, y compris la détection des points de sortie et de transit.

Les sept axes stratégiques autour desquels se décline la stratégie sont: (i) L'engagement politique; (ii) La coopération régionale et internationale; (iii) La lutte et le respect des lois et règlements, (iv) La formation et le développement des capacités; (v) La sensibilisation et le plaidoyer, (vi) La connaissance, (vii) L'information, la technologie et la gouvernance. Ces objectifs et axes stratégiques sont ensuite intégrés dans une matrice de mise en œuvre (**Annexe 1**)

**PART 1 :  
INTRODUCTION AND BACKGROUND**

**PARTIE 1:  
INTRODUCTION ET CONTEXTE**

**INTRODUCTION**

**INTRODUCTION**

In June 2012 Heads of State and Government at Rio+20 United Nations Conference on sustainable Development explicitly recognized the economic, social and environmental impacts of illicit trafficking in wildlife, the need to take action on both the supply and demand sides. The illegal trade in wild fauna and flora involves the harvesting, procurement, transport, and distribution both domestically and internationally, of animals and plants, as well as their parts and derivatives, in violation of laws and treaties.

Lors de la conférence de Rio+20 tenue en juin 2012, les chefs d'Etat et gouvernement ont explicitement reconnu les impacts économiques, sociaux et environnementaux du trafic illicite des espèces de faune et de flore sauvages et la nécessité de prendre des mesures fermes à la fois sur l'offre et la demande. Le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages inclut la récolte, l'achat, le transport et la distribution au niveau national et international d'animaux et de plantes ainsi que leurs produits constitutifs et dérivés, en violation des lois et des traités en vigueur. Cette



It ranges in scale from single items being traded locally to commercial containers shipped worldwide to international markets. These illegally traded items include live animals, hunting trophies, fashion accessories, cultural artifacts, ingredients for medicines, wild meat for human consumption (commercial trade of “bushmeat”), timber, fisheries, charcoal, as well as other products parts and derivatives.

In many African countries, the livelihoods and socio-economic development of communities in both rural and urban areas often depends heavily on the use of wild fauna and flora resources, and so the loss of African wildlife directly and indirectly affects the livelihoods of African people. Additionally, the illegal trade in Africa’s natural resources deprives African States of revenues, hindering economic growth. It is estimated that Illegal trade in wildlife has been valued at between USD 5-20 billion a year (excluding timber and marine wildlife)<sup>1</sup>. The growing involvement of organized criminal networks in illegal wildlife trade supply chains, and the links established to some non-State armed groups in Africa have given rise to additional security and governance concerns, and led to increased interest in addressing the illegal trade in wild fauna and flora.

Such illegal trade is no longer a conservation issue alone, but is undermining security and wider sustainable development. Building on the many international commitments and declarations in relation to the challenges posed by illegal wildlife trade, the African Union (AU), during its 23rd Ordinary Session held in Malabo, Equatorial Guinea in June 2014, adopted the Executive Council

activité va du commerce local aux conteneurs commerciaux expédiés dans le monde entier à destination des marchés internationaux. Ces produits illégalement commercialisés sont des animaux vivants, des trophées de chasse, des accessoires de mode, des objets culturels, des ingrédients pour les médecines traditionnelles, du gibier destiné à la consommation notamment humaine (« la viande de brousse »), le bois, les ressources halieutiques, le charbon du bois ainsi que d’autres produits.

Dans de nombreux pays africains, les moyens de subsistance et le développement économique des communautés des zones rurales et urbaines dépendent souvent de l’utilisation des ressources en faune et en flore. La perte de la vie sauvage africaine affecte donc directement et indirectement les moyens de subsistance des dites populations. En outre, le commerce illicite des ressources naturelles en Afrique prive les Etats africains de revenus, en freinant ainsi leur croissance économique. La valeur du commerce illicite de la faune est estimée entre 5 et 20 milliards USD par an (à l’exception du bois et de la faune marine)<sup>1</sup>. L’implication croissante des réseaux criminels organisés dans les chaînes d’approvisionnement du commerce illicite d’espèces sauvages et les liens établis avec des bandes armées ont aggravé les préoccupations en matière de sécurité et de gouvernance et suscité un intérêt croissant dans la réponse à donner face au commerce illicite de la faune et de la flore sauvages.

Ce commerce illicite n’est plus seulement une question de conservation car il sape aussi la sécurité et la viabilité du développement.

---

<sup>1</sup> <http://openncrs.com/document/RL34395/> and <http://transcrime.gfintegrity.org/>

Decision EX.CL/Dec.832 (XXV) specifically targeting the illicit trade in African wildlife and the need for an African Strategy on Combating Illegal Exploitation and Illegal Trade in Wild Flora and Fauna.

Sur la base des nombreux engagements et déclarations internationaux en relation avec les défis posés par le commerce illicite d'espèces sauvages, l'Union africaine, lors de sa 23ème session de juin 2014, a adopté la décision EX.CL/Déc.832 (XXV) visant spécifiquement le commerce illicite de la vie sauvage en Afrique et la nécessité d'une Stratégie africaine pour combattre le commerce illicite d'espèces sauvages.

## 1.2 BACKGROUND

## 1.2 CONTEXTE

### 1.2.1 Illegal wildlife trade in Africa

### 1.2.1 Commerce illicite des espèces sauvages en Afrique

#### *Illegal trade in terrestrial fauna*

#### *Commerce illicite de la faune terrestre*

Illegal trade in terrestrial fauna is perhaps the most prominent, as it includes some of the most iconic mammal species, including elephants, rhinoceroses, and great apes as well as animals used for bushmeat. Whilst it may not be the most important illegal trade in terms of volumes overall, the impacts on populations of the species affected are significant, with annual extraction of mammals in the Congo and Amazon basins alone estimated at approximately 6 million tonnes<sup>2</sup>.

Le commerce illicite de la faune terrestre est peut-être le plus important et il porte sur les espèces mammifères les plus représentatives, comme l'éléphant, le rhinocéros, et les grands singes. Bien que ce type de commerce ne soit pas le plus important en volumes globaux, ses impacts sur les populations sont considérables, avec des prélèvements annuels de plus de six millions de tonnes<sup>2</sup> de mammifères dans le Bassin du Congo et en Amazonie.

In recent years, international attention has been drawn to the plight of elephants and rhinos in Africa because of the increased demand and dramatic upswing of poaching for their tusks and horns respectively. Detailed analysis is available on the illegal killing of, and trade in, African elephants. This is achieved through the global monitoring and reporting systems for elephants and trade in elephant specimens namely the programme for Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE), managed

Ces dernières années, l'attention internationale s'est focalisée sur la situation désespérée des éléphants et des rhinocéros d'Afrique en raison de la demande croissante et de l'augmentation dramatique du braconnage pour respectivement leurs défenses et leurs cornes. Une analyse détaillée de l'abattage illégal et de commerce des éléphants d'Afrique a été réalisée par le Programme de Suivi de l'Abattage illégal des éléphants (MIKE en anglais), à travers des systèmes de surveillance et rapportage à l'échelle mondiale. Le Programme MIKE est géré par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées

<sup>2</sup> (Nasi *et al.*, 2011)

by the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES) Secretariat, and the Elephant Trade Information System (ETIS), managed for CITES by TRAFFIC to track illegal trade in ivory and other elephant specimens. MIKE data shows that over 20,000 African elephants were poached across the continent in 2013, and that poaching numbers in Africa remain at levels that are unsustainable with mortality exceeding the natural birth rate, resulting in an ongoing decline in African elephant numbers especially in Central and West Africa, but also in specific sites in Eastern and Southern Africa<sup>3</sup>.

Between 2009 and mid-2014, 170 tonnes of ivory were estimated to have been illegally exported out of Africa, representing approximately 230,000 African Elephants<sup>4</sup>. The number of rhinos illegally killed in South Africa alone escalated from only 13 in 2007 to 1,215 in 2014 as a result of the illegal trade in wildlife, but they are not the only species targeted by wildlife crime syndicates. Pangolins are now considered to be the most heavily illegally traded mammal species globally, and across Africa are declining as a result of illegal hunting and trade for their meat and scales<sup>5</sup>.

African great apes - gorillas, chimpanzees, and bonobos - are increasingly traded illegally as live animals, with primary trade occurring domestically and therefore hard to quantify<sup>6</sup>. Current figures approximate that at least two great apes are seized from the illegal trade markets weekly, double the

d'extinction (CITES) et le système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS), administré par TRAFFIC au nom de la CITES. L'objectif de MIKE est de repérer et documenter les éléments de commerce illicite de l'ivoire et autre produit dérivés des éléphants. Sur la base des données fournies par MIKE, plus de 20 000 éléphants d'Afrique ont été braconnés à travers le continent en 2013. Le niveau de braconnage en Afrique très élevé comparé au taux de naissance, a pour résultat la non-viabilité des espèces, conduisant ainsi au déclin des éléphants africains, surtout en Afrique centrale et de l'ouest et dans des lieux spécifiques en Afrique orientale et australe<sup>3</sup>.

Entre 2009 et la mi-2014, il a été estimé à 170 tonnes la quantité d'ivoire exportée illégalement d'Afrique, représentant environ 230.000 éléphants africains<sup>4</sup> ainsi braconnés. Le nombre de rhinocéros illégalement abattus dans la seule Afrique du Sud est passé de seulement 13 en 2007 à 1.215 en 2014. Ces espèces enregistrent à l'heure actuelle des déclin de population par suite du trafic illicite d'espèces sauvages. Cependant, ces deux espèces ne sont pas les seules ciblées par les consortiums de criminels détruisant les espèces sauvages. Les pangolins sont actuellement considérés comme le groupe des mammifères le plus lourdement visé par ce commerce dans le monde et leur nombre décline dans toute l'Afrique par suite de la chasse illégale visant le commerce de leur chair et de leurs écailles<sup>5</sup>.

Les grands singes d'Afrique - gorilles, chimpanzés et bonobos – sont de plus en plus commercialisés vivants, leur commerce ayant lieu essentiellement à l'intérieur des pays et donc difficile à quantifier. Selon les statistiques disponibles, au moins deux

<sup>3</sup> [http://cites.org/sites/default/files/i/news/2015/WWD-PR-Annex\\_MIKE\\_trend\\_update\\_2014\\_new.pdf](http://cites.org/sites/default/files/i/news/2015/WWD-PR-Annex_MIKE_trend_update_2014_new.pdf)

<sup>4</sup> (Vira, Ewing, and Miller, 2014)

<sup>5</sup> (Pantel and Chin, 2009) (Challender, 2011)

<sup>6</sup> (Stiles *et al.*, 2013)

numbers documented in the initial study from 2005 to 2011.

The global illegal trade in birds is estimated to be in the range of two to five million birds per year, and live birds are the second highest CITES Appendix I commodity found within online wildlife trade, second only to elephant ivory, with the majority believed to be illegal<sup>7</sup>. Whilst the majority of global illegal reptile trade may be focused in Asia, some African reptiles are also heavily traded illegally, including various terrestrial tortoises, chameleons, snakes, and marine turtles.

grands singes sont récupérés sur les marchés illicites chaque semaine, soit le double du nombre indiqué dans l'étude initiale couvrant la période allant de 2005 à 2011.

Le commerce mondial illicite d'oiseaux est de l'ordre de deux à cinq millions d'oiseaux chaque année et les oiseaux vivants arrivent au deuxième rang de l'Annexe 1 de la CITES pour le commerce des espèces sauvages en ligne, juste après l'ivoire des éléphants, commerce estimé majoritairement illégal<sup>7</sup>. Si la majorité du commerce illicite mondial de reptiles est centrée sur l'Asie, certains reptiles africains font aussi l'objet d'un important commerce illicite, comme notamment différentes tortues (marines et terrestres), caméléons et serpents.

*Illegal trade in fisheries and other marine species*

*Commerce illicite des produits de la pêche et d'autres espèces marines*

Fish have been an essential component of the human diet for tens of thousands of years, but due to technological advances and increasing demand, many fisheries have now reached unsustainable levels on a global scale, and currently 80% of the world's fish stocks are considered as fully- or over- exploited<sup>8</sup>. Illegal, Unreported, and Unregulated (IUU) fishing therefore compounds existing sustainability challenges of depleted fish stocks. South African abalone, for example, was harvested illegally at an estimated 1,000 percent of the total allowable catch until the fishery was closed entirely<sup>9</sup>. IUU fishing occurs in virtually all capture fisheries and all areas of the world, with estimates that IUU constitutes 46% of the total global fish catch<sup>10</sup>.

Le poisson est une composante essentielle de l'alimentation humaine depuis des dizaines de milliers d'années mais, en raison des avancées technologiques et de la demande croissante, la pêche a désormais atteint des niveaux insoutenables au niveau mondial et à l'heure actuelle 80 % du cheptel halieutique mondial est considéré pleinement exploité ou surexploité<sup>8</sup>. La pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) comporte donc des défis à la viabilité du cheptel halieutique en déclin. La pêche d'ormeaux en Afrique du Sud, par exemple, était estimée à 1.000 pour cent des prises autorisées totales jusqu'à la clôture totale de cette pêche<sup>9</sup>. La pêche INN se retrouve dans toutes les méthodes traditionnelles de capture et dans toutes les régions du monde et constitue 46 % des prises totales de poisson dans le monde<sup>10</sup>.

<sup>7</sup> (Bergman, 2009) (Todd and Place, 2010).

<sup>8</sup> (FAO, 2012b)

<sup>9</sup> (Plagányi *et al.*, 2011)

<sup>10</sup> (Agnew *et al.*, 2009)

Fish are one of the most highly-traded forms of wild fauna, with an estimated value of the global IUU fisheries catch between USD 10 to 23.5 billion dollars<sup>10</sup>. However, only a small proportion of the vast number of fish that are traded internationally are included in the CITES Appendices.

Fish are not the only marine species impacted by the illegal exploitation and illicit trade; the illegal trade in turtles, including by-catch, was believed to be significantly under-recorded, with more recent figures estimating the annual illegal take at 13,900 across 46 countries<sup>11</sup>. IUU catch for different marine invertebrate groups, such as lobsters and crustaceans, is estimated to be 13 to 31 percent of the global reported catch<sup>10</sup>. The overall magnitude of illegal trade in marine species is difficult to quantify because of a lack of data collected. The volume of shark fin previously traded in Hong Kong, for example, suggests that three to four times more sharks were killed than reported<sup>12</sup>.

Le poisson est l'une des formes les plus commerciales de la faune sauvage, avec une valeur estimée de pêche INN estimée entre 10 et 23,5 milliards de dollars<sup>10</sup>. Toutefois, une petite partie du grand nombre de poissons commercialisés dans le monde est incluse dans les Annexes de la CITES.

Les poissons ne sont pas la seule espèce marine affectée par l'exploitation illégale et le commerce illicite ; le commerce illicite de tortues, y compris les prises accessoires, serait considérablement sous-estimé, les chiffres les plus récents estimant les prises illégales annuelles à 13.900 dans 46 pays<sup>11</sup>. Les prises INN des différents groupes d'invertébrés marins comme les langoustes et les crustacés sont estimées entre 13 et 31 pour cent des prises rapportées dans le monde<sup>10</sup>. La magnitude globale du commerce illicite des espèces marines est difficile à quantifier en raison du manque de données recueillies. Le volume d'ailerons de requin précédemment commercialisé à Hong Kong, par exemple, suggère que trois à quatre fois plus de requins ont été tués que le nombre rapporté<sup>12</sup>.

*Illegal trade in timber and non-timber forest products*

*Commerce illicite du bois et des produits forestiers non-ligneux*

Forest crime can be categorized in four forms: (i) The illegal exploitation of high-value endangered, CITES-listed wood species, including rosewood and mahogany; (ii) Illegal logging of timber for sawn wood, building material, and furniture; (iii) Illegal logging and laundering of wood through plantation and agricultural front companies to supply pulp for the paper industry; and (iv) Use of unregulated wood fuel and charcoal trade to conceal illegal logging in and outside of protected areas.

La criminalité forestière peut être catégorisée sous quatre formes : (i) l'exploitation illégale d'espèces de haute valeur, les essences de bois citées par la CITES, comme le bois de rose et l'acajou ; (ii) l'exploitation illégale du bois en bois débité, en matériau de construction et en meubles ; (iii) l'exploitation illégale sous couvert des défrichements et le « blanchiment » de ce bois par des sociétés-écrans de plantation et agricoles pour fournir de la pulpe à l'industrie du papier et (iv) le recours au commerce non réglementé de bois de chauffage et de charbon de

<sup>11</sup> (Humber *et al.*, 2014)

<sup>12</sup> (Clarke *et al.*, 2009)

Although there is a range of estimates of the scale of extraction of illegal wood products, some state that five of the top ten forested countries lose at least half of all trees cut to illegal logging<sup>13</sup>, and it is projected that the world demand for timber may have increased by 70% between 2010 and 2020<sup>14</sup>. Illegal logging is estimated to account for between 50-90% of all forest activities in key producer countries and 15-30% of all of the wood traded globally<sup>15</sup>. It has been estimated that illegal logging, including processing, may be worth USD 30 to 100 billion per year.

The demand for charcoal is also rising rapidly, driven by current trends in urbanization and population increase in Sub-Saharan Africa. The full extent of the charcoal trade is not known, but is becoming a priority focus for attention. In Africa, the charcoal sector operates largely outside of the formal economy, and although currently most charcoal consumption is local, this is changing rapidly. Internet listings reveal over 1900 charcoal dealers in Africa alone, and the global charcoal production was estimated at over 50 million tonnes in 2013, 61% of which was produced in Africa<sup>16</sup>. The unregulated charcoal trade alone is estimated to involve a direct loss of revenues to African States of USD 1.5-3.9 billion dollars annually.

In addition to timber and its products in variable forms, there is also a thriving trade in exotic flowers and plants used for medicinal purposes. For example, an

bois pour camoufler l'exploitation forestière illégale à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées.

Malgré diverses estimations du degré d'exploitation des produits ligneux (du bois), selon certains rapports, dans cinq des dix premiers pays les plus boisés, la moitié de toutes les coupes d'arbres est constituée par l'exploitation illégale<sup>13</sup>. Il est également prévu que la demande mondiale de bois puisse augmenter de 70 % entre 2010 et 2020<sup>14</sup>.

L'exploitation illégale du bois représente 50 % à 90 % de toutes les activités forestières dans les principaux pays producteurs et 15 à 30 % de tout le bois commercialisé dans le monde<sup>15</sup>.

L'exploitation forestière illégale du bois et ses produits dérivés est estimée pour une valeur de 30 à 100 milliards USD chaque année.

La demande de charbon de bois enregistre également une augmentation rapide, en raison des tendances actuelles à l'urbanisation et à l'augmentation de population en Afrique subsaharienne. La pleine ampleur du commerce du charbon de bois n'est pas bien connue mais elle est en passe de devenir un centre d'attention prioritaire. En Afrique, le secteur du charbon de bois s'inscrit largement hors de l'économie formelle et, bien que la consommation de charbon de bois soit essentiellement locale, il enregistre une rapide évolution. La documentation sur le Net indique plus de 1900 négociants de charbon de bois en Afrique seulement. La production mondiale de charbon de bois a été estimée à plus de 50 millions de tonnes en 2013, dont 61 % en Afrique<sup>16</sup>. Le

---

<sup>13</sup> (Lawson and MacFaul, 2010)

<sup>14</sup> (INTERPOL and the World Bank, 2010)

<sup>15</sup> (Gosling, 2014)

<sup>16</sup> (FAOSTAT, 2014)

estimated 9.4 tonnes of wild orchids were illegally traded in markets globally during 2008-2009<sup>17</sup>. Illegal trade in plant and flower species is still not well known, and has not garnered international attention, and further review would be necessary to supplement the numerous anecdotal accounts of illegal harvest patenting and trade from various localities.

commerce non réglementé du charbon de bois cause une perte directe de revenus de 1,5 à 3,9 milliards de dollars chaque année pour les Etats africains.

Outre le bois et ses produits dérivés, il existe aussi un commerce florissant de fleurs et de plantes exotiques à des fins médicinales, décoratives et esthétiques. A titre d'exemple, il a été estimé que 9,4 tonnes d'orchidées sauvages ont été illégalement commercialisées sur les marchés mondiaux en 2008-2009<sup>17</sup>. Le commerce illicite de plantes et de fleurs n'est pas encore bien connu et ne suscite pas l'attention internationale. Une étude plus approfondie de ce phénomène sera nécessaire pour compléter les nombreux récits anecdotiques sur l'illégalité des récoltes, patentage et du commerce dans différentes localités.

**1.2.2 Political, security, socio-economic, and environmental implications of illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora in Africa**

**1.2.2 Implications politiques, sécuritaires, socioéconomiques et environnementales du commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique**

In addition to the direct impacts on populations of the target species, the illegal trade in wild fauna and flora also has wide-ranging indirect impacts. The impacts of illegal wildlife trade on society, economies, and the environment were highlighted in the Rio+20 outcome document "The Future We want". Para 203 recognized "the economic, social and environmental impacts of illicit trafficking in wildlife, where firm and strengthened action needs to be taken on both the supply and demand sides" and emphasizing "the importance of effective international cooperation among relevant multilateral environmental agreements and international organizations", and governments also agreed in UNEA

Outre les impacts directs sur les populations des espèces cibles, le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages a aussi des impacts indirects très étendus. Les impacts du commerce illicite de la faune et de la flore sauvages sur la société, les économies et l'environnement ont été cités dans le document final de Rio+20, « L'avenir que nous voulons », paragraphe 203 "Nous sommes conscients des incidences économiques, sociales et environnementales du commerce illicite de la faune sauvage contre lequel des mesures fermes et accrues doivent être prises tant en ce qui concerne l'offre que la demande. À cet égard, nous soulignons l'importance d'une coopération internationale efficace entre les accords multilatéraux sur l'environnement et les

<sup>17</sup> (Subedi *et al.*, 2013)

Resolution 1/3, that such trade “contributes to damage to ecosystems and rural livelihoods, undermines good governance and the rule of law and threatens national security and has a negative impact on sustainable utilization, including ecotourism and wildlife-based tourism”.

organisations internationales” et les gouvernements ont aussi approuvé une Résolution 1/3 de l’Assemblée Générale des Nations Unies pour l’environnement, selon laquelle ce commerce « contribue à endommager les écosystèmes et les moyens de subsistance en milieu rural, à saper la bonne gouvernance et l’Etat de droit et à menacer la sécurité nationale en ayant un impact négatif sur l’utilisation durable, notamment de l’écotourisme et du tourisme axé sur la faune ».

*Political and security implications*

*Implications politiques et sécuritaires*

Illegal exploitation and trade in wild fauna and flora undermines the rule of law and is detrimental to governance, integrity, and regional and inter-regional cooperation. The often significant private gains and small relative risks for criminals involved in the illegal trade in wild fauna and flora to date has promoted a sense of impunity for wildlife crimes globally, including in Africa.

Le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages d’Afrique sape l’Etat de droit et est préjudiciable à la gouvernance, à l’intégrité et à la coopération régionale et interrégionale. Les gains privés souvent considérables et les risques relativement faibles encourus par les coupables de ce type de commerce favorisent un sentiment d’impunité pour les crimes commis sur la vie sauvage partout dans le monde, y compris en Afrique.

The profits from trafficking in wild fauna and flora have fed corruption and weakened public institutions such as police, customs, and the military. In many cases, the illegal trade in wildlife capitalizes on corruption, undermines the professionalism of these public services, and may also facilitate or be facilitated by other illegal activities. Corruption often plays a key role in obtaining illegitimate or falsified permits for the transportation of illegally procured wildlife and timber products, or for laundering such products into legal supply chains.

Les profits dégagés alimentent également la corruption et affaiblissent les institutions publiques comme le service forestier, la police, les douanes et l’armée. Dans de nombreux cas, le commerce illicite de la faune et flore sauvages d’Afrique favorise la corruption, sape le professionnalisme des services publics et peut également faciliter ou être facilité par d’autres activités illégales. La corruption joue souvent un rôle essentiel dans l’obtention de permis frauduleux ou falsifiés de transport d’espèces sauvages et de produits dérivés du bois illégalement acquis ou dans le « blanchiment » de ces produits dans les chaînes d’approvisionnement légales.

In recent years, growing evidence has shown direct links between illegal trade in wild fauna and flora and threat financing by non-State armed groups both regionally and internationally. Illicit taxing of charcoal,

Récemment, des preuves de plus en plus nombreuses ont révélé des liens directs entre le commerce illicite de la faune et de la flore



commonly up to 30% of its value, is conducted on a regular basis by organized criminals, militias, and terrorist groups across Africa. For example, Al-Shabaab have used charcoal and the illegal taxes collected from charcoal at ports to generate an estimated annual revenue of between USD 38 - 56 million, and estimates for income generated by militia across Africa are in region of USD 100 to 280 million annually from their involvement in, and taxing of, the illegal or unregulated charcoal trade. Over the past 60 years, as many as 40% of intra-state conflicts have been linked to natural resources, and on a more local level, tens of forest guards and park rangers are killed annually by poachers and illegal harvesters.

sauvages et le financement des menaces de groupes armés non-étatiques au niveau régional et international. La taxation illégale du charbon de bois, allant couramment jusqu'à 30 % de sa valeur, est régulièrement pratiquée par les criminels organisés. À titre d'exemple, Al-Shabaab s'est servi du charbon de bois et des taxes illégalement prélevées sur le charbon de bois pour générer un revenu annuel estimé entre 38 et 56 millions USD. Les revenus annuels estimés des milices et des groupes terroristes dans toute l'Afrique sont de l'ordre de 100 à 280 millions USD. Ces revenus sont générés par l'implication de bandes criminelles et la taxation illégale du commerce illicite et non réglementé du charbon de bois. Au cours des 60 dernières années, jusqu'à 40 % des conflits intra-étatiques étaient liés aux ressources naturelles et, à un niveau plus local, des dizaines de gardes forestiers et de conservateurs de parc sont tués chaque année par des braconniers et des exploitants illégaux.

*Socio-economic implications*

At regional level, in addition to the direct loss of natural capital, the corruption induced by illegal exploitation and trade in wild fauna and flora compromises macroeconomic and fiscal stability, in addition to negatively influencing investment, and slowing economic growth. The illegal trade in wild fauna and flora also hinders the development of legal and sustainable activities and uses of wildlife, resulting in a significant loss of potential revenue to African States. Through the illegal trade in wild fauna and flora, local communities lose socially and economically important resources and the associated incentives for safeguarding biodiversity - the benefits from illegal wildlife trade are not shared among communities. The risk of disease transmission between wild fauna and people is increased significantly through illegal, unregulated, exploitation and trade.

*Implications socioéconomiques*

Au niveau régional, outre la perte directe du capital naturel, la corruption induite par le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages compromet la stabilité macroéconomique et fiscale, en influençant négativement l'investissement et en ralentissant la croissance économique. Le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages freine aussi le développement d'activités et d'utilisations légales et viables des ressources naturelles en causant ainsi une perte considérable de revenus potentiels pour les Etats africains. Avec le commerce illicite des espèces sauvages, les communautés locales perdent des ressources socialement et économiquement importantes et les mesures incitatives associées pour protéger la biodiversité. Les communautés ne tirent aucun profit ou tirent un profit marginal du commerce illicite de la faune et de la flore sauvages. Le

A range of infectious diseases have the potential to be transmitted between humans and other animals, in particular great apes, due to their close evolutionary relationship, and the human consumption of bushmeat has been directly linked to the spread of Ebola among human communities in West Africa<sup>18</sup>.

risque de transmission de maladies entre la faune sauvage et les populations est considérablement accru par le commerce illicite et non réglementé. Certaines maladies infectieuses pouvant être potentiellement transmises entre l'homme et d'autres animaux, en particulier les grands singes, en raison de l'étroite relation de leur évolution et de la consommation humaine de viande de brousse, ont été directement liées à la propagation d'Ebola au sein des communautés humaines en Afrique de l'Ouest<sup>18</sup>.

*Environmental implications*

*Implications sur l'environnement*

The illegal trade in fauna and flora has led to the loss of wildlife populations, and in some cases even certain subspecies, including rhinoceros populations in Mozambique, the Democratic Republic of Congo, Cameroon, and the Central African Republic, and elephant populations in areas of the Congo Basin. Declines in population size and their associated reductions in geographic range and genetic diversity all contribute to an increased risk of extinction for the species concerned.

Le commerce illicite des espèces sauvages a conduit à la perte des populations de la faune et de la flore sauvages et, dans certains cas, même certaines sous-espèces, comme les populations de rhinocéros au Mozambique, en République Démocratique du Congo, au Cameroun et en République Centrafricaine et les populations d'éléphants dans des zones du Bassin du Congo. Les diminutions de la taille de la population et leurs réductions associées en étendue géographique et en diversité génétique contribuent à accroître le risque d'extinction des espèces concernées.

The targeting of specific characteristics in harvested wild fauna and flora may have negative effects on the long-term viability of some populations. For example, the tendency of fisheries to target larger individuals may disrupt the ability of a population to withstand, or adjust to, climate change. Illegal extraction and trade are also the main drivers in the decline of certain timber species<sup>19</sup> which contributes to deforestation and land degradation. The nature of illegal wildlife trade promotes unsustainable harvesting practices. For example, there are many cases of incidental

La recherche de caractéristiques particulières dans les espèces de la faune et de la flore a des effets négatifs sur la viabilité à long terme de certaines populations. A titre d'exemple, la tendance de la pêche à cibler des individus de plus grande taille pourrait perturber la capacité d'une population à résister ou à s'adapter au changement climatique. L'exploitation illégale et le commerce illicite sont aussi les principales causes du déclin d'un certain nombre d'essences forestières<sup>19</sup> engendrant ainsi la déforestation et la dégradation des terres.

<sup>18</sup> (Saéz et al., 2015)

<sup>19</sup> (Makoye, 2015; Bailie and Butcher, 2012)

mortality in marine species caused by IUU fishing practices, such as cyanide fishing, bottom trawling, and the use of explosives<sup>20</sup>. Bushmeat practices often contribute to the endangerment of highly vulnerable wildlife, as many snares indiscriminately set to catch bushmeat species capture other species that are highly endangered<sup>21</sup>.

All species perform a functional role within the ecosystem in which they are a part, and it has been suggested that even relatively small proportional declines in the abundance of common species can result in significant disruption to ecosystem function. Whilst the demonstration of a direct link between illegal trade and loss of ecological functions is difficult to ascertain, there is significant evidence to show that the loss of seed-dispersing and pollinating animals has a significant impact on tree species' diversity, and composition<sup>22</sup>. The decline of higher-density tree species as a result may, in turn decrease the carbon storage capacity of the forests, resulting in indirect links between the illegal trade in wildlife, and climate change.

La nature du commerce illicite de la faune et de la flore sauvages encourage des pratiques d'exploitation non durables. A titre exemple, de nombreux cas de mortalité accidentelle d'espèces marines ont été rapportés avoir été causés par des pratiques de pêche INN comme la pêche au cyanure, le chalutage par le fond et l'usage d'explosifs<sup>20</sup>. La consommation de viande de brousse contribue souvent à la mise en danger d'espèces sauvages hautement vulnérables puisque de nombreux pièges placés indifféremment affectent aussi d'autres espèces ainsi mises en grand péril<sup>21</sup>.

Toutes les espèces remplissent un rôle fonctionnel au sein de l'écosystème dont elles font partie et il a été suggéré que même des déclinis proportionnellement et relativement faibles de l'abondance des espèces courantes peuvent entraîner une perturbation significative des fonctions de l'écosystème. Si la démonstration d'un lien direct entre le commerce illicite et la perte de fonctions écologiques est difficile à vérifier, il peut être prouvé que la perte d'animaux auto-dispersants et pollinisateurs a un impact considérable sur la diversité et la composition floristique des écosystèmes<sup>22</sup>. La diminution du nombre d'espèces à plus forte densité peut, à son tour, réduire la capacité de stockage de carbone des forêts et causer ainsi des liens indirects entre le commerce illicite de la faune et flore sauvages et le changement climatique.

---

<sup>20</sup> (Barber and Pratt, 1997; Riegl and Luke, 1998; Sánchez-Jerez and Ramos Esplá, 1996)

<sup>21</sup> (Timmins et al., 2008)

<sup>22</sup> (Abernethy et al., 2013)

**PART II:  
STRATEGIC FRAMEWORK FOR THE  
AFRICAN STRATEGY, 2016-2025**

**PARTIE II:  
CADRE STRATEGIQUE DE LA STRATEGIE  
AFRICAINNE, 2016-2025**

**2.1 Vision**

**2.1 Vision**

An Africa free from illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora by 2063

En 2063, une Afrique libérée de l'exploitation illégale et du commerce illicite de la faune et la flore sauvages.

**2.2 Scope of the Strategy**

**2.2 Champ d'application de la Stratégie africaine**

This African Strategy has been formulated to guide a common, coordinated response by countries in Africa to combat the illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora. The Strategy promotes a strong national, regional and international response towards safeguarding all wild fauna and flora in Africa and complements all other ongoing programmes, initiatives and activities. The strategy addresses issues relating to source, transit and destination countries of illegally traded wild fauna and flora and their products (through 2016-2025). In particular, it aims at providing an agreed Africa-wide framework for operationalizing decisions reached at various international fora and mobilization of resources to support and ensure its implementation.

Cette Stratégie africaine a été formulée pour apporter une réponse commune et coordonnée des pays d'Afrique pour combattre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages. La Stratégie africaine promeut une forte réponse nationale, régionale et internationale pour la sauvegarde de toute la faune et de toute la flore sauvages d'Afrique et vient compléter tous les autres programmes, initiatives et activités en cours. La stratégie aborde les questions relatives aux pays d'origine, de transit et de destination des espèces de faune et de flore sauvages et leurs produits exportés illégalement (au cours de 2016 -2025). Elle vise, en particulier, à proposer, à l'échelle de l'Afrique, un cadre convenu d'opérationnalisation des décisions prises lors de différents forums internationaux et de mobilisation des ressources pour en soutenir et en assurer la mise en œuvre.

The Strategy builds upon and supports actions taken by African Governments to implement their obligations and commitments under International and Regional Conventions agreements such as the Lusaka and Maputo and international agreements, under the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES) such as the African Elephant Action Plan. It also builds upon the commitments from a number of recent high-level events culminating in the

La Stratégie africaine consolide et soutient les actions menées par les Gouvernements africains pour mettre en œuvre leurs obligations et leurs engagements en vertu des conventions internationales et régionales telles que, la Convention de Lusaka et Maputo, la Convention internationale sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le Plan

Brazzaville Conference that have generated significant momentum at international, regional and national levels to enhance efforts to combat the illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora more effectively, to raise the profile of illegal wildlife trade and to secure political support for these efforts. This Strategy takes cognisance that political commitment is a bold step of African solidarity to combat illegal trade in wild fauna and flora.

d'Action Eléphant d'Afrique, etc. Elle consolide également les engagements pris à l'occasion d'un certain nombre d'événements de haut niveau récents ayant culminé à Brazzaville du 27 au 30 avril 2015 et suscite un élan au niveau international, régional et national. Cet élan vise à renforcer les efforts entrepris pour combattre plus efficacement le commerce illicite des espèces sauvages de faune et de flore, en relever le niveau et assurer un soutien politique à ces efforts. Cette Stratégie africaine renforce cet engagement politique en en faisant une mesure hardie de solidarité africaine visant à combattre et à mettre en échec le commerce illicite de la faune et la flore sauvages.

### 2.3 Overall Objective of the Strategy

### 2.3 Objectif de la Stratégie africaine

To prevent and reduce with the view of eliminating the illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora in Africa through the domestication and implementation of this Africa wide strategic framework, endorsed and acted upon by the African Union and its Member States.

Prévenir, réduire et à terme, éliminer l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique par l'élaboration, la ratification et la mise en œuvre d'un cadre stratégique à l'échelle du continent, approuvé et exécuté par l'Union Africaine et ses Etats membres.

### 2.4 Specific Objectives

### 2.4 Axe spécifiques

The African Strategy is built around the following seven core objectives:

La Stratégie africaine est articulée autour des sept principales composantes suivantes :

- i. Increase the level of political commitment to prevent, combat and eradicate illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora, and to recognise illegal trade in wild fauna and flora as a serious crime;
- ii. Improve governance, integrity and enhance regional, inter-regional cooperation;
- iii. Enhance engagement with consumer states to reduce demand, supply and transit of illegal products of wild fauna and flora;

- i. Augmentation de l'engagement politique de haut niveau pour prévenir, combattre et éradiquer l'exploitation et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages et pour considérer le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages comme une infraction grave.
- ii. Amélioration de la gouvernance, de l'intégrité et renforcement de la coopération régionale et inter-régionale;
- iii. Renforcement des engagements avec les Etats consommateurs afin de réduire la

<ul style="list-style-type: none"> <li>iv. Increase the capacity of source and transit states in detecting illegal wild fauna and flora products including in the exit and transit points.</li> <li>v. Promote the participatory approach with economic development and community livelihoods through sustainable use of wild fauna and flora;</li> <li>vi. Reduce, prevent and eliminate the economic, security and stability impact of wildlife crime;</li> <li>vii. Increase capacity, information, advocacy and public awareness;</li> </ul>	<p>demande, l’approvisionnement et le transit des produits illégaux de la faune et de la flore sauvages;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>iv. Renforcement des capacités des Etats d’origine et de transit, dans la détection des produits illégaux de la faune et de la flore sauvages y compris les points de sortie et de transit.</li> <li>v. Promotion de l’approche participative par le développement économique et des moyens d’existence communautaires à travers l’utilisation durable de la faune et de la flore sauvages;</li> <li>vi. Réduction, prévention et élimination de l’impact de la criminalité sur la faune et la flore sauvages sur l’économie, la sécurité et la durabilité des actions de développement;</li> <li>vii. Renforcement des capacités, de l’information, du plaidoyer et de la sensibilisation du grand public</li> </ul>
--	---

<b>2.5 STRATEGIC COMPONENTS AND ACTIONS</b>	<b>2.5 AXE STRATEGIQUES ET ACTIONS</b>
---	--

<b>Component 1: Political Commitment</b>		<b>Composantes 1: Engagement politique</b>	
Action 1:	Encourage Africa-wide and broader international support for a UN General Assembly Resolution on illegal trade in wild flora and fauna;	Action 1:	Encourager l’adoption d’une résolution de l’Assemblée Générale des Nations Unies sur le commerce illicite des espèces de la faune et de la flore sauvages.
Action 2:	Link the Strategy with Africa Vision 2063 and the post 2015 Sustainable Development Goals (on safeguarding natural resources and promoting peace and security);	Action 2 :	Lier la Stratégie africaine à la Vision 2063 de l’Union Africaine et les Objectifs de développement durable de l’Agenda post-2015 (sur la sauvegarde des ressources naturelles et la promotion de la paix et de la sécurité) ;
Action 3:	Encourage membership, ratification, domestication and effective implementation	Action 3 :	Encourager l’adhésion, la ratification, l’intégration et la mise en œuvre des conventions

<p>of international agreements related to conservation and enforcement such as CITES, Convention on Biodiversity (CBD), CMS, Maputo Convention, Lusaka Agreement, Africa-relevant Regional Fisheries Management Organizations combating Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) Fishing, the African Ministerial Declaration on Africa Forest Law Enforcement and Governance (AFLEG), and the UN Convention against Transnational Organized Crime (UNTOC) and United Nations Convention Against Corruption (UNCAC)</p>	<p>internationales sur la conservation des espèces sauvages comme la CITES, la CBD (Convention sur la diversité biologique), la CMS (Convention sur les espèces migratrices), la Convention de Maputo, l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages, les Organisations régionales de gestion des pêches concernées en Afrique pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), l'Application des législations et de la gouvernance dans le domaine forestier en Afrique (AFLEG), Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC) et la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC).</p>
<p><b>Component 2: Regional and International Cooperation</b></p>	<p><b>Composante 2: Coopération régional et international</b></p>
<p>Action 1: Enhance cooperation amongst source, transit and destination countries</p> <p>Action 2: Promote collective engagement by the region with the transit and demand/consumer states</p> <p>Action 3: Facilitate and support the establishment of a regional networks to: - Enhance cross-border and regional cooperation; and to Exchange and share information and intelligence between enforcement agencies and the implied judicial sector</p>	<p>Action 1 : Renforcer la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination.</p> <p>Action 2 : Renforcer l'engagement des Etats consommateurs pour réduire l'offre et la demande de produits illégaux de la faune et de la flore sauvages;</p> <p>Action 3 : Faciliter et soutenir la création de réseaux régionaux d'échange et de partage d'information et de renseignements entre les agences d'exécution et le secteur judiciaire.</p> <p>Action 4 : Elaborer et mettre en œuvre des conventions d'application de la loi aux niveaux régionales, sous-régionales et bilatérales, notamment des ententes d'application réciproque.</p>



<p>Action 4: Develop and implement regional, sub-regional and bilateral law enforcement agreements including reciprocal enforcement agreements</p> <p>Action 5: Harmonise legislations at sub-regional and regional levels</p> <p>Action 6: Identify and engage with international partners working on addressing illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora</p> <p>Action 7: Facilitate the establishment of synergies with existing regional and international initiatives</p>	<p>Action 5 : Harmoniser les législations au niveau sous-régional et régional.</p> <p>Action 6 : Identifier les partenaires internationaux œuvrant à la prise en charge du commerce illicite de la faune et de la flore sauvages et se rapprocher d'eux.</p> <p>Action 7: Faciliter les synergies entre les initiatives régionales et internationales existantes.</p>
<b>Component 3: Enforcement and Compliance</b>	<b>Composante 3 : Renforcement et Conformité</b>
<p>Action 1: Strengthen enforcement of and compliance with policies, legislation and regulations combatting illegal wildlife trade</p> <p>Action 2: Foster capacity building of all relevant officials across the enforcement chain to enable them implement measures to combat illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora</p> <p>Action 3: Put in place measures to strengthen cross-border and regional co-operation and enforcement</p> <p>Action 4: Ensure compliance by the private business and trade sector, foster collaborative capacity building of all relevant private sector steps across the trade chain and enhance information sharing with enforcement agencies to</p>	<p>Action 1: Renforcer l'application et le respect des politiques, des lois et règlements de lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages</p> <p>Action 2 : Favoriser le renforcement des capacités de tous les responsables concernés dans la chaîne d'exécution pour leur permettre de mettre en place des mesures de lutte contre le commerce illicite de la faune et flore sauvages</p> <p>Action 3: Mettre en place des mesures destinées à renforcer la coopération et transfrontalières et régionales.</p> <p>Action 4 : Veiller à la conformité du secteur privé et du secteur commercial, favoriser le renforcement des capacités en matière de collaboration dans toutes les étapes de la chaîne commerciale et renforcer le partage d'informations avec les agences d'exécution pour</p>



<p>enable effective private sector support to combat illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora</p>	<p>permettre au secteur privé de soutenir la lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages.</p>
<p>Action 5: Ensure compliance by the banking and finance sector, foster collaborative capacity building of all relevant financial flow steps across the trade chain and enhance information sharing with enforcement agencies to enable an effective combat of illicit financial flows that fuel illegal trade in wild fauna and flora</p>	<p>Action 5: Veiller à la conformité du secteur bancaire et financier avec les lois et règlements en vigueur, favoriser le renforcement des capacités en matière de collaboration dans toutes les étapes de la chaîne commerciale et renforcer le partage d'informations avec les agences d'exécution pour leur permettre de lutter plus efficacement contre les flux financiers illicites venant alimenter le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages.</p>
<p>Action 6: Promote incentives to secure the participation, support and cooperation of Indigenous Peoples and local communities in managing wildlife resources</p>	<p>Action 6: Promouvoir des mesures incitatives pour garantir la participation, le soutien et la coopération des populations autochtones et des communautés locales dans la gestion des ressources fauniques.</p>
<p>Action 7: Strengthen institutional and judicial frameworks</p>	<p>Action 7: Renforcer les cadres institutionnels et judiciaires.</p>
<p>Action 8: Promote the uptake and usage of existing tools provided by ICCWC</p>	<p>Action 8: Promouvoir l'adoption et l'utilisation des outils existants fournis par ICCWC.</p>
<p>Action 9: Establish inter-agency committees at national levels bringing together enforcement agencies to address illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora</p>	<p>Action 9: Etablir des groupes de travail inter-agences au niveau national qui regroupent les agences d'exécution pour prendre en charge l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et la flore sauvages.</p>
<p>Action 10: Promote and increase the use of specialised techniques and technology in the investigation of wildlife offences.</p>	<p>Action 10: Promouvoir et accroître l'utilisation de techniques d'enquête spécialisées en rapport avec les infractions relatives à la faune et à la flore</p>
<p>Action 11: Strengthen or update legal frameworks to effectively address illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora including species,</p>	<p>Action 11: Renforcer ou actualiser les cadres juridiques afin de prendre effectivement en charge le</p>

<p>ecosystems, strong deterrent penalties appropriate to nature and gravity of the wildlife crime, etc</p> <p>Action 12: Enforce the implementation of national legislations to combat money laundering and facilitate asset forfeiture</p>	<p>commerce illicite de la vie sauvage, notamment les espèces, les écosystèmes, les sanctions dissuasives appropriées selon la nature et la gravité des crimes perpétrés contre la vie sauvage, etc.</p> <p>Action 12: Assurer la mise en œuvre de législations nationales pour lutter contre le blanchiment de capitaux et faciliter la confiscation de biens.</p>
<p><b>Component 4: Training and Capacity Development</b></p>	<p><b>Composante 4 : Formation et renforcement de capacités</b></p>
<p>Action 1: Strengthen capacities of existing institutions in Africa and Indigenous Peoples and local communities affected by illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora and dependent on wildlife</p> <p>Action 2: Enhance the enrolling, uptake and roll-out of the analytical tools and toolkits provided by the International Consortium on Combatting Wildlife Crime (ICCWC) by national governments, developed with the aim to enhance the national capacity of the institutions involved in combatting the illegal trade in wild flora and fauna</p> <p>Action 3: Ensure participatory development and implementation of training programmes for Indigenous Peoples and local communities on: - (i) Best practices in conservation and sustainable use of wildlife resources, (ii) The role they could play in combating</p>	<p>Action 1: Renforcer les capacités des institutions existantes en Afrique et celles des populations autochtones et des communautés locales concernées par l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages.</p> <p>Action 2: Renforcer l'inscription, l'admission et le déploiement des outils et des paquets d'outils analytiques fournis par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) au sein des gouvernements nationaux, élaborés dans le but de renforcer la capacité nationale des institutions impliquées dans la lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages.</p> <p>Action 3: Assurer le développement participatif et la mise en œuvre de programmes de formation pour les populations autochtones et les communautés locale sur : (i) Les meilleures pratiques en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources fauniques, (ii) Leurs rôles dans la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages de faune et de flore.</p>

<p>illegal trade in wild flora and fauna</p> <p>Action 4: Alternative and sustainable livelihood opportunities for Indigenous Peoples and local communities living in and adjacent to wildlife habitats</p> <p>Action 5: Provide training and capacity building to existing institutions to strengthen the effectiveness of enforcement and criminal justice agencies, including inspectors, customs officers, police and the judiciary on measures at national, regional and inter-regional levels aimed at combating illegal trade in wildlife</p>	<p>Action 4: Pouvoir des moyens d’existence alternatifs et durables pour les populations autochtones et les communautés locales vivant dans et à proximité des habitats fauniques</p> <p>Action 5: Former et renforcer les capacités des institutions existantes afin d’augmenter l’efficacité des organismes d’application de la loi et de justice pénale, comme les inspecteurs, les agents des eaux et forêts, des douanes, la police et le système judiciaire sur les mesures prises aux niveaux national, régional et inter-régional pour lutter contre le commerce illicite des espèces sauvages.</p>
<p><b>Component 5: Awareness and Advocacy</b></p>	<p><b>Composante 5: Sensibilisation et Plaidoyer</b></p>
<p>Action 1: Strengthen awareness and advocacy among targeted groups</p> <p>Action 2: Provide for the development of communication, education and awareness programmes targeting Political leaders, Policy decision-makers, in Africa and abroad, Indigenous Peoples and Local communities, Civil society, Trade, business and finance community, Decision-makers for resource mobilization</p>	<p>Action 1: Renforcer la sensibilisation et le plaidoyer parmi les groupes ciblés.</p> <p>Action 2: Assurer le développement de programmes de communication, d’éducation et de sensibilisation ciblant ; les dirigeants et décideurs politiques en Afrique et à l’étranger, les populations autochtones et les communautés locales, la Société civile, le commerce, les affaires et les finances, les décideurs en matière de mobilisation de ressources.</p>
<p><b>Component 6: Knowledge, Information and Technology</b></p>	<p><b>Composante 6: Connaissance, Information et Technologie</b></p>
<p>Action 1: Improve and link e-research and decision making</p>	<p>Action 1: Améliorer et relier la recherche à la prise de décision</p>

Action 2:	Strengthen research on and monitoring of illegal wildlife trade and improve technology on surveillance	Action 2:	Renforcer la recherche sur le commerce illicite des espèces sauvages et améliorer la technologie sur la surveillance
Action 3:	Develop databases, monitoring systems and observatories on illegal wildlife trade and promote transparency and data sharing, including use of existing ones (INTERPOL, WCO, MIKE, ETIS, SYVBAC, and FISH-i Africa, amongst others)	Action 3:	Développer des bases de données, des systèmes de suivi et des observatoires sur le commerce illicite de la vie sauvage et promouvoir la transparence et le partage de données, notamment l'utilisation de celles déjà existantes (notamment INTERPOL, OMD, MIKE, ETIS, SYVBAC, FISH-i Africa)
Action 4:	Enhance access to information: science-policy linkages	Action 4:	Améliorer l'accès à l'information: les relations entre la science et la politique
Action 5:	Enhance the use of forensic technology to combat illegal wildlife trade such as the regional forensic labs in Gabon, Kenya and South Africa	Action 5:	Renforcer l'utilisation de la technologie judiciaire pour lutter contre le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages comme les laboratoires judiciaires au Gabon, au Kenya et en Afrique du Sud).

<b>Component 7: Governance</b>	<b>Composante 7: Gouvernance</b>
--------------------------------	----------------------------------

Action 1:	Promote inclusive governance of wildlife – particularly with Indigenous Peoples and local communities, including strengthening legal frameworks	Action 1:	Promouvoir la gouvernance inclusive de la vie sauvage – en particulier, avec les populations autochtones et les communautés locales, notamment par le renforcement des cadres juridiques
Action 2:	Recognize, support and provide an enabling environment for Indigenous Peoples and local communities to be involved in wildlife governance and derive benefits from its conservation and sustainable use	Action 2:	Reconnaître, soutenir et offrir un environnement permettant aux populations autochtones et aux communautés locales d'être impliquées dans la gouvernance de la vie sauvage et de tirer profit de sa conservation et de son utilisation durable.
		Action 3:	Renforcer la capacité des populations et des communautés autochtones à s'impliquer dans la

<p>Action 3: Strengthen the ability of Indigenous Peoples and communities to be involved in decision-making surrounding action to combat illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora, including use and management of wildlife, and to derive benefits from conserving wildlife</p> <p>Action 4: Develop and/or implement programmes to prevent and combat wildlife related corruption and promoting integrity</p>	<p>prise de décision concernant les mesures de lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages, notamment son utilisation et sa gestion, et à tirer profit de sa conservation.</p> <p>Action 4: Élaborer et / ou mettre en œuvre des programmes visant à prévenir et combattre la corruption dans le secteur faunique et promouvoir l'intégrité.</p>
<p><b>PART III IMPLEMENTATION</b></p>	<p><b>PARTIE III MISE EN ŒUVRE</b></p>
<p>The African strategy will be implemented at various levels, with key institutions having specific and complementary roles to play in the institutional framework for implementation. This section presents the operationalization of the strategy. It includes the means of implementation, including resource mobilization, monitoring and evaluation, and a plan of action.</p>	<p>La Stratégie africaine sera mise en œuvre à différents niveaux avec des institutions clé jouant des rôles spécifiques et complémentaires dans le cadre institutionnel d'exécution. Cette partie explique l'opérationnalisation de la Stratégie et comporte les moyens de mise en œuvre, y compris la mobilisation des ressources, le suivi et l'évaluation et un plan d'action.</p>
<p><b>3.1.1 African Union (AU) Assembly</b></p>	<p><b>3.1.1 Assemblée de l'Union Africaine (UA)</b></p>
<p>The Assembly is called upon to provide <i>political support</i>, direct the common positions of Africa in engaging the rest of the world on illegal trade in wild fauna and flora. The Assembly will also appoint champions at the Head of State and Government level to advance the cause of combatting illegal wildlife trade and crime by engaging the issues in Africa and with transit and demand countries.</p>	<p>L'Assemblée apportera un appui politique, orientera les positions communes de l'Afrique en engageant le reste du monde sur le commerce illicite de la faune et de la flore. Elle désignera également des « Champions » au niveau des Chefs d'Etat et de gouvernement pour faire avancer la cause contre le commerce illicite des espèces de la faune, et engagera aussi des discussions au sein du continent et aussi avec les pays de transit et de la demande.</p>

<p><b>3.1.2 Member States (MS)</b></p> <p>Member states will draw from this strategy the necessary elements that will allow it to <i>develop and implement</i> its own national strategy. Governments will be called upon to establish national strategies and programmes and implement activities to prevent and combat illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora, and appoint national focal points as appropriate to coordinate and implement this strategy. Governments will also be called upon to develop policies and ensure the provision of adequate resources for implementation of the national strategy. Governments will further be called upon to ensure establishment of frameworks for the participation of civil society, major groups and other stakeholders.</p>	<p><b>3.1.2 Etats membres</b></p> <p>Les Etats membres puiseront dans cette stratégie les éléments nécessaires pour leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre leur propre stratégie nationale et désigneront des points focaux, coordonneront et mettront en œuvre des programmes nationaux et des activités de lutte contre le commerce illicite des espèces sauvages de faune et flore. Les gouvernements formuleront également des politiques, des lois et fourniront des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale. Les gouvernements veilleront aussi à la mise en place de cadres de participation de la société civile et des autres acteurs.</p>
<p><b>3.1.3 African Union Commission (AUC)</b></p> <p>The AU Commission will provide a <i>coordination mechanism</i> for the implementation of the strategy at the continental level, provide strategic guidance, facilitate domestication and implementation of the Strategy, and seek support from partners. AUC shall also ensure coherence in the implementation of the strategy and that the strategy is included in the operationalisation of the Africa Vision 2063. The AUC will enhance the existing capacity of the relevant department to coordinate the implementation of the strategy.</p>	<p><b>3.1.3 Commission de l'Union Africaine (CUA)</b></p> <p>La Commission de l'UA donnera une orientation stratégique et opérationnelle, facilitera l'intégration et la mise en œuvre de la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et flore sauvage et recherchera le soutien des partenaires au développement et la coordination au niveau continental. La CUA assurera également la cohésion de la mise en œuvre. La Commission veillera aussi à ce que la Stratégie soit incluse dans l'opérationnalisation de la Vision 2063 de l'Union Africaine.</p>

<p><b>3.1.4 African Ministerial Conference on the Environment (AMCEN)</b></p>	<p><b>3.1.4 Conférence Ministérielle africaine sur l'Environnement (CMAE)</b></p>
<p>As the body responsible for providing advocacy for environmental protection in Africa, AMCEN's role would be key in promoting the strategy and providing guidance in the implementation of the strategy.</p>	<p>Etant chargée de plaider pour la protection de l'environnement en Afrique, le rôle de la CMAE sera clé dans la mise en œuvre de la stratégie à travers sa promulgation.</p>
<p><b>3.1.5 Development Partners</b></p>	<p><b>3.1.5 Partenaires au Développement</b></p>
<p>Development partners such as the African Development Bank, regional development banks and any other relevant financing institutions, will be approached to focus on providing technical and financial resources for reducing illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora in Africa. The assistance will be targeted mainly towards supporting implementation of the strategy, its components and existing Action Plans. Furthermore International development partners will be approached to provide assistance and the resources for implementation of the strategy, sub-regional and national strategies.</p>	<p>Les partenaires au développement comme la Banque Africaine de Développement et les banques régionales de développement, se consacreront à fournir des ressources techniques et financières pour la réduction de l'exploitation illégale et du commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique. L'assistance portera essentiellement sur le soutien à la mise en œuvre de la stratégie, des composantes et plan d'action mise en avant. De plus, les partenaires internationaux au développement fourniront l'assistance et les ressources nécessaires à l'exécution et au suivi de la Stratégie africaine et des stratégies régionales et nationales.</p>
<p><b>3.1.6 Regional Economic Communities</b></p>	<p><b>3.1.6 Les Communautés Economique Régionales</b></p>
<p>While the strategy is an Africa-wide instrument, sub-regions of Africa have their own specificities in terms of the threats faced in illegal trade in wild fauna and flora and the possible responses. Therefore, sub-regions may also develop sub-regional strategies and other instruments while taking into account and building on the African strategy. Regional Economic Communities (RECs) will be called upon to integrate the strategy into their regional development plans, coordinate, and</p>	<p>Si la Stratégie africaine est un instrument à l'échelle de l'Afrique, les régions de l'Afrique devraient avoir leurs propres spécificités en termes de menaces auxquelles sont confrontés le commerce illicite de la faune et flore sauvages et les réponses possibles. Les régions peuvent aussi élaborer des stratégies régionales et d'autres instruments tout en prenant en compte et en consolidant la stratégie africaine. Les Communautés économiques régionales (CER) intégreront la stratégie dans leurs plans de</p>

facilitate the development and implementation of regional specific action plans within their regions. RECs will also facilitate regional resource mobilization to support regional efforts especially transboundary issues.

développement régionaux, coordonneront et faciliteront l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action régionaux spécifiques. Les CER faciliteront également la mobilisation régionale de ressources en appui aux efforts régionaux, en particulier les questions transfrontalières.

### 3.1.7 Intergovernmental Organizations

### 3.1.7. Organisations Intergouvernementales

Inter-governmental organizations mandated to work on prevention and enforcement including, the members of the International Consortium on Combating Wildlife Crime (ICCWC) – a partnership between UNODC, CITES Secretariat, INTERPOL, the World Bank and World Customs Organization (WCO) – ); UNODC Global Programme for Combating Wildlife and Forest Crime, International Maritime Organization (IMO), UNDP, CILSS, COMIFAC and other relevant institutions and organizations will be called upon to bring coordinated support to the national wildlife law enforcement agencies and to the sub-regional and regional networks that, on a daily basis, act in defense of natural resources. ICCWC will work for, and with, the wildlife law enforcement community to bring criminals engaged in wildlife crime to justice and to support the development of law enforcement that builds on socially and environmentally sustainable natural resource policies, taking into consideration the need to provide livelihood support to poor and marginalized rural communities.

Les organisations intergouvernementales dotées du mandat de prévention et de renforcement y compris les membres du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) – partenariat entre l'ONUDC, le Secrétariat de la CITES, Interpol, la Banque Mondiale ainsi que l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), L'ONUDC Programme Mondial de Lutte contre le Trafic de Faune et Flore l'Organisation maritime internationale (OMI), PNUD, le CILSS, la COMIFAC et autres organisations pertinentes, coordonneront leurs appuis aux agences dont les activités axées autour de l'application de la loi relative aux réserves nationales de faune sauvage. Elles fourniront aussi leurs soutiens à l'endroit des réseaux régionaux agissant quotidiennement pour la protection des ressources naturelles. ICCWC travaillera pour l'application des lois sur la protection de la faune afin de traduire en justice les criminels qui commettent des infractions contre la faune. Il soutiendra notamment, le développement de la loi visant à renforcer les politiques liés aux implications sociales et la durabilité des ressources naturelles en tenant compte de la nécessité d'améliorer les moyens d'existence aux communautés pauvres et marginalisées.



<h3>3.1.8 Civil Society</h3>	<h3>3.1.8 Société Civile</h3>
<p>Civil society organizations, the private sector and other major groups are encouraged collaborate with national authorities by participating in the development and implementation of the national strategies. Civil society will also play a role of providing information, advocacy and awareness, research and other necessary resources for implementation of national and regional strategies.</p>	<p>Les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres groupes majeurs collaboreront avec les autorités nationales en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales. La société civile jouera aussi un rôle dans la fourniture d'informations, de plaidoyer, de sensibilisation, de recherche et des autres ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies nationales et régionales.</p>
<h3>3.1.9 United Nations System and Global Conventions</h3>	<h3>3.1.9 Système des Nations Unies et Conventions Mondiales</h3>
<p>The United Nations and related Conventions such as CBD, CITES and UNTOC its programmes and specialized agencies (UNDP, UNEP, UNODC etc), will be approached to provide technical support for implementation of the strategy components and integrate its objectives into their programmes and report on the impact of these actions. The UN and the global conventions will also provide regional and global assessments of and trends in illegal trade in wild fauna and flora and technical and financial support in the implementation of the strategy.</p>	<p>Les Nations Unies et les conventions connexes telles que la CDB, CITES et CTO ainsi que leurs programmes et institutions spécialisées (PNUD, PNUE, L'ONU DC etc), apporteront un soutien technique à la mise en œuvre des composantes de la stratégie, intégreront leurs objectifs dans les programmes et publieront de l'impact de ces actions. Les Conventions des Nations Unies et mondiales procéderont à des évaluations régionales et mondiales des tendances du commerce illicite des espèces de la faune et de la flore sauvages et apporteront leur soutien technique et financier à la mise en œuvre de la stratégie.</p>
<h3>3.2 FINANCING AND RESOURCE MOBILIZATION</h3>	<h3>3.2 FINANCEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES</h3>
<p>The African Union, AMCEN and Member States are responsible for mobilizing financial and technical resources to support the effective implementation of this strategy. In this regard, the establishment of strategic partnerships with international</p>	<p>L'Union Africaine, la CMAE et les États membres ont la responsabilité de mobiliser les ressources financières et techniques afin de soutenir la mise en œuvre effective de cette stratégie. À cet effet, la mise en place de partenariats stratégiques avec les institutions financières internationales et les</p>

financing institutions and International Cooperating Partners (ICPs) is key. Member States are called upon to commit financial resources and work with development partners and other bodies on raising resources for the implementation of the strategy. The African Development Bank is called upon to mobilize, under the coordination of the African Union, and in collaboration with the World Bank and the Global Environmental Facility, funding for the implementation of the Plan of Action and the Africa Strategy on Combating Illegal Exploitation and Illicit Trade in Wild Fauna and Flora in Africa.

partenaires de coopération internationaux (PIC) est primordiale. Les États membres sont appelés à engager des ressources financières et à collaborer avec les partenaires au développement et d'autres organismes sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie. La Banque Africaine de Développement devrait inciter le financement de la mise en œuvre du Plan d'action et de la Stratégie, sous la coordination de l'Union Africaine, et en étroite collaboration avec la Banque Mondiale et le Fonds pour l'Environnement Mondial.

### 3.3 MONITORING, EVALUATION AND REPORTING

### 3.3 SUIVI, EVALUATION ET MECANISMES DE RAPPORTAGE

A monitoring, evaluation and reporting framework tool would be developed in consultation with the countries RECs for tracking the performance and impact of implementation of the specific objectives, strategic components and actions presented in the strategy. However as the success of this strategy will ultimately be measured through a *reduction* in illegal exploitation and illegal trade in wild fauna and flora its impacts in Africa, for practical purposes, the success of its implementation will be measured through two indicators, as follows (i) the Number of national and sub-regional strategies developed and (ii) the number of RECs that integrate the strategy into their regional development plans. 2016 would be used as the baseline with reviews biennially through country reports provided to the RECs and ultimately to the AUC and coordination unit.

Un outil de suivi, d'évaluation et de présentation des rapports sera élaboré en consultation avec les pays CER pour le suivi de la performance et de l'impact de la mise en œuvre des objectifs spécifiques, des composants stratégiques et des actions présentées dans la stratégie. Cependant, compte tenu du fait que la réussite de cette stratégie sera mesurée par une réduction de l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de flore sauvages ainsi que ses impacts en Afrique, les deux indicateurs suivants seront utilisés: (i) le nombre de stratégies nationales et sous-régionales développées et (ii) le nombre de CER qui intègrent la stratégie dans leurs plans de développement régional. L'année 2016 sera utilisée comme année de référence avec des révisions menées tous les deux ans par le biais de rapports nationaux fournis à la CER, à la CUA et à l'unité de coordination.

## ANNEXES

Annex 1 IMPLEMENTATION MATRIX  
Annex 2 Brazzaville Declaration  
Annex 3 Malabo Decision EX.CL./843 (XXV)

## ANNEXES

Annex 1 MATRICE DE LA MISE EN OEUVRE  
Annex 2 Déclaration de Brazzaville  
Annex 3 Décision de Malabo EX.CL./843 (XXV)